

ActionS

pour le mieux-être de l'enfance

Procédure d'attribution de soutien aux organismes admissibles

Adoptée par le conseil d'administration
Le 13 août 2009

Dernière révision en date du 13 mars 2012

Procédure d'attribution de soutien aux organismes admissibles

PRÉAMBULE

ActionS pour le mieux-être de l'enfance (**ActionS**) attribuera du soutien à des organismes communautaires locaux pour des projets ou activités définis qui ont pour but d'améliorer le niveau de vie des enfants de moins de 18 ans vivant en situation de pauvreté dans la grande région de Montréal.

Le soutien se fera sous forme matérielle ou financière.

La source du soutien qu'**ActionS** octroie aux Projets des organismes admissibles provient des revenus de ses différentes activités de collecte de fonds.

DÉFINITIONS ET ABRÉVIATIONS

- Organisme communautaire local = tout organisme à but non lucratif qui œuvre à améliorer le niveau de vie des enfants de moins de 18 ans vivant en situation de pauvreté dans la grande région de Montréal.
- Organisme admissible = tout organisme communautaire local qui répond aux critères établis par le conseil d'administration d'**ActionS**, tel que mentionné au point B ci-bas.
- Enfant ou Enfants = toute personne âgée de moins de 18 ans vivant en situation de pauvreté dans la grande région de Montréal.
- En situation de pauvreté = ce terme désigne et signifie les enfants de moins de 18 ans vivant en situation de pauvreté selon la Loi visant à combattre la pauvreté et l'exclusion sociale. Cette Loi fut adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec en décembre 2002. La définition suivante de la pauvreté y est inscrite :

« On entend par " pauvreté " la condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaires pour acquérir et maintenir son autonomie économique et pour favoriser son intégration et sa participation à la société québécoise. » (L.R.Q., chapitre L-7 2002 c.61, a.2)
- Soutien attribué = tout soutien matériel ou financier que le conseil d'administration d'**ActionS** a approuvé pour être attribuer à un Projet (voir définition ci-dessous) prédéfini présenté par un organisme admissible.
- Projet = projet ou activité en quête de financement, présenté (e) à **ActionS** par un organisme communautaire local, qui aura lieu l'année qui suit l'année de la soumission de la demande.
- CA = le conseil d'administration ou les membres du conseil d'administration d'**ActionS**.
- CSO : comité de soutien aux organismes d'**ActionS**.
- Activité de financement = toute activité entreprise par **ActionS** dont le but est de collecter des fonds en vue de soutenir des Projets d'organismes communautaires locaux.
- Bénéficiaire = organisme admissible dont le Projet est retenu par **ActionS**.
- Intermédiaire = une tierce partie approchée par un Bénéficiaire pour fournir des biens ou des services au Projet.
- Accord de soutien = le document qui sera signé par les deux parties à la date de réception du soutien par le Bénéficiaire de la part d'**ActionS**, liant les deux parties.

Procédure d'attribution de soutien aux organismes admissibles

LA PROCÉDURE D'ATTRIBUTION DU SOUTIEN

A. Définition du montant annuel à attribuer aux Projets

Le montant qui sera alloué annuellement au soutien des Projets est calculé comme suit :

Montant à attribuer = revenu net annuel moins le montant du fonds de prévoyance moins le montant du fonds de fonctionnement.

Revenu net annuel = Recettes des activités de financement moins les dépenses.

Fonds de prévoyance = 10% du revenu net annuel.

Fonds de fonctionnement = un montant variable qui couvrira les dépenses prévues des trois premiers mois de l'année fiscale.

N.B. : Le nombre de projets à soutenir annuellement variera selon les ressources disponibles et le nombre de projets retenus. Idéalement, 9 à 12 projets pourront être soutenus.

B. Identification des organismes admissibles

Pour qu'un organisme soit admissible, il doit rencontrer les critères fondamentaux suivants:

- B.1.** Avoir un statut légal en vigueur;
- B.2.** Œuvrer à améliorer le niveau de vie des enfants de moins de 18 ans vivant en situation de pauvreté ;
- B.3.** Desservir la population de la grande région de Montréal ;
- B.4.** Être géré d'une façon démocratique;
- B.5.** Capable de fournir des états financiers préparés par un comptable ou un vérificateur indépendant ayant un permis reconnu par la loi.

C. Lancement de la campagne annuelle de soutien et documents requis

ActionS lance sa campagne annuelle de soutien aux organismes au mois de mars de chaque année par le biais d'annonces dans les journaux et à travers un contact direct par courriel pour des organismes déjà identifiés, avisant les organismes intéressés à recevoir un soutien, à fournir à **ActionS**, les documents suivants **UNIQUEMENT** par courriel à l'adresse suivante actions@actions2009.org au plus tard à la mi-mai :

- C.1.** BRÈVE lettre de présentation de l'organisme sur papier entête;
- C.2.** Copie des lettres patentes mises à jour ;
- C.3.** La structure organisationnelle de l'organisme, y compris le nom et position des membres du conseil d'administration et des employés aux postes clés;
- C.4.** Copie de la résolution du conseil d'administration de l'organisme approuvant de présenter une demande de soutien à **ActionS**;
- C.5.** Les plus récents États financiers préparés par un comptable ou un vérificateur indépendant ayant un permis reconnu par la loi;
- C.6.** Description détaillée d'un Projet, qui aura lieu durant l'année suivante, pour lequel l'organisme recherche un soutien financier ou matériel. Le Projet doit porter sur une ou plusieurs des **priorités** suivantes établies par **ActionS** :
 - C.6.1. Aide pédagogique ou matérielle pour l'éducation,**
 - C.6.2. Sécurité alimentaire** (saine alimentation),
 - C.6.3. Santé, bien-être et prévention**
 - C.6.4. Sports et loisirs** (culturels, artistiques, scientifiques).
- C.7.** Le budget détaillé du projet avec la ventilation des dépenses;

Procédure d'attribution de soutien aux organismes admissibles

C.8. Le tableau récapitulatif dûment rempli (voir un exemple dans l'Annexe A), disponible sur www.actions2009.org sous l'onglet « Soutien aux organismes - Campagnes de soutien ».

D. Évaluation des demandes reçues

L'évaluation des demandes reçues se déroule comme suit :

- D.1.** S'assurer que l'organisme est admissible à recevoir éventuellement un soutien de la part d'**ActionS**. (Voir le point B ci-haut),
- D.2.** S'assurer que les documents requis au point C sont fournis,
- D.3.** Évaluer le Projet soumis selon les critères suivants :
 - D.3.1.** La nature du Projet porte au moins sur une des priorités mentionnées au point C.6. ci-haut ;
 - D.3.2.** L'efficacité du projet à sortir les enfants de leur situation de pauvreté et les aider à se tenir en main ;
 - D.3.3.** Les organismes admissibles qui n'ont pas déjà reçu de soutien d'**ActionS** ;
 - D.3.4.** Un Projet déjà soutenu par **ActionS** et qui se déroule sur plus d'une année, s'il a prouvé son efficacité à améliorer le niveau de vie des enfants qui en ont bénéficié ;
 - D.3.5.** Un Projet présenté par un organisme qui a déjà été soutenu par **ActionS** et que cet organisme avait respecté ses engagements envers **ActionS**;
 - D.3.6.** Le Projet duquel bénéficiera le plus grand nombre d'Enfants;

ActionS pourrait contacter l'organisme concerné, si des clarifications sont requises.

E. Attribution du soutien et suivi

Le montant accordé à un Projet retenu, n'est pas nécessairement le montant requis par le Bénéficiaire. Il variera selon les ressources disponibles, le nombre de projets retenus, ainsi que la pertinence du projet basée sur le point D.3.1 ci-haut. Lorsque le montant accordé est inférieur au montant requis, **ActionS** vérifiera avec le Bénéficiaire si le Projet pourra tout de même atteindre ses objectifs. Si le Bénéficiaire confirme que le montant ne suffira pas pour l'aboutissement du Projet, **ActionS** remettra le montant à d'autres Projets d'autres organismes.

Lorsque le soutien requis est matériel (produits à fournir), le Bénéficiaire sera contacté pour définir exactement les besoins.

Dans le cas où le soutien financier sera payé à un Intermédiaire, le Bénéficiaire mettra **ActionS** en contact direct avec l'Intermédiaire.

Le Bénéficiaire signera le document de l'« **Accord de soutien** » qui engagera les deux parties et fera signer à l'Intermédiaire, le cas échéant, un document d'engagement envers **ActionS**.

Tel que mentionné dans l'« **Accord de soutien** », **ActionS** se réserve le droit de faire un suivi sur l'utilisation de l'aide attribuée aux Bénéficiaires pour s'assurer qu'elle a bien été utilisée pour les fins du Projet auquel elle était destinée.

Le Bénéficiaire qui aurait utilisé le soutien en partie ou en totalité pour d'autres fins, pourrait, par résolution du CA, ne plus recevoir de soutien d'**ActionS**. De même pour l'Intermédiaire qui utilisera les fonds pour procurer d'autres biens ou services que ceux prévus sans en avoir reçu l'approbation écrite préalable d'**ActionS**. Le dit Intermédiaire pourra ne plus être considéré par **ActionS** à l'avenir pour d'éventuelles d'autres affaires.

Les organismes admissibles dont les Projets n'auront pas été retenus seront avisés par écrit dans les plus brefs délais.

Le CA peut à sa discrétion et sans préavis, apporter certaines modifications à cette Procédure.

Procédure d'attribution de soutien aux organismes admissibles

Annexe A

Exemple du tableau récapitulatif de la demande de soutien

**CE DOCUMENT DOIT ÊTRE COMPLÉTÉ ET SOUMIS
AVEC LES AUTRES DOCUMENTS REQUIS**

Il est disponible sur www.actions2009.org

Sous « Soutien aux organismes – Campagnes de soutien »

Nom de l'organisme		
Date de constitution		
La zone (quartiers) desservie par vos services		
Mission et/ou objectifs de l'organisme en bref SVP		
Est-ce que l'organisme est enregistré auprès de l'Agence du Revenu du Canada? Si oui prière d'inscrire le numéro d'enregistrement		
Liste de vos activités principales SANS détails SVP		
Date de fin de votre année financière?		
Vos états financiers présentés sont-ils vérifiés (audités)? OUI / NON		
Total de vos revenus		
Total de vos dépenses		
Excédent / déficit		\$0
Votre masse salariale incluant les charges sociales		
Nombre d'employés rémunérés à temps plein		
Nombre d'employés rémunérés à temps partiel		
Nombre de membres sur le conseil d'administration		
Nombre total de membres de l'organisme		
Nom du Projet présenté		
Précisez la nature du Projet: (santé, saine alimentation, éducation ou sports et loisirs)		
Brève description du Projet, précisant comment va-t-il améliorer le niveau de vie des enfants défavorisés?		
Nombre total des bénéficiaires de moins de 18 ans		
Tranches d' âges des bénéficiaires de moins de 18 ans		
Est-ce que tous les bénéficiaires proviennent d'un milieu défavorisé? OUI / NON		
Si NON: précisez le nombre de bénéficiaires provenant d'un milieu défavorisé		
Nature du soutien requis d'ActionS: OUI / NON	support financier	
	fourniture de matériel	
	les deux	
Dans le cas d'une demande de soutien matériel: y-a-t-il des fournisseurs spécifiques avec lesquels l'organisme a conclu une entente? Si OUI: veuillez les énumérer		
Si Oui, l'organisme mettra-t-il ActionS en contact avec les dits fournisseurs? OUI / NON		
Montant total requis pour le Projet		
Montant requis d'ActionS		
Utilisation du montant requis d'ActionS (détails et montant pour chaque type de dépense)	achat de matériel	
	salaires	
	inscription activités	
	autres: précisez	
Date souhaitée pour recevoir le soutien		
Date du début du Projet		
Date de la fin du Projet		
Noms des commanditaires confirmés sur le Projet et montant reçu ou à recevoir de chacun d'eux		
Noms des commanditaires potentiels du Projet et montant demandé à chacun		
Décrivez en 2-3 lignes , pourquoi ActionS devrait retenir votre Projet?		